

CERTIFICATION 2025

LABEL "ENTREPRISE PARTENAIRE"

L'office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud décerne le label "Entreprise Partenaire" aux acteurs économiques du secteur privé, public ou associatif qui s'engagent de manière exemplaire dans la réadaptation et la réinsertion professionnelle.

Ce label reconnaît et récompense votre engagement continu en faveur de la formation, de l'emploi et de l'intégration dans l'économie.

TECH-LASER SANDOZ SA

La certification est attribuée aux entreprises qui remplissent les critères suivants :

- Démontrer un engagement actif envers la formation professionnelle en offrant des opportunités de développement professionnel.
- Favoriser l'intégration des personnes en situation d'invalidité sur le marché du travail en proposant des postes adaptés et en facilitant leur accès à l'emploi.
- Travailler en étroite collaboration avec l'AI Vaud pour soutenir les initiatives de réadaptation professionnelle.
- Contribuer activement à l'intégration sociale en favorisant un environnement de travail inclusif.

AI  **VD**

Office de l'assurance-invalidité
Canton de Vaud


**MÉRITES
DE L'INTEGRATION**

Office de l'assurance-invalidité
pour le canton de Vaud


Isabelle Honorez Erard
Directrice adjointe